

Cadre réservé au service gestionnaire	
N° de pièce	
Engagement juridique	
Service gestionnaire	

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT – MISSIONS

Décret n°2019-1044 du 11 octobre 2019 – Arrêté du 11 octobre 2019 applicable au 01-01-2020

Engagés par **M. / Mme** * Rayer les mentions inutiles

Nom		Prénom	
Nom de jeune fille		Date de naissance	
Commune de naissance		Pays de naissance	
N° INSEE		NUMEN	
Grade		Établissement	
Commune de résidence administrative			
Adresse personnelle			

TRAJET

Itinéraire	Départ		Retour		Moyen de transport
	Date	Heure	Date	Heure	

Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage, à quelque titre que ce soit, sur les moyens de transports publics (L'utilisation d'un véhicule de service et le covoiturage ne peuvent donner lieu au versement d'indemnités kilométriques)

VEHICULE PERSONNEL Joindre la photocopie de la carte grise et la carte verte d'assurance du véhicule

Immatriculation Puissance fiscale du véhicule

Indemnités kilométriques (Taux en euros selon véhicule : 5CV et moins: 0,29 – 6 et 7 CV:0,37 – 8 CV et plus: 0,41)

Nombre de km

FRAIS DE TRANSPORT Joindre justificatif original

Transports Publics

Avion

Taxi collectif

Pirogue

INDEMNITES JOURNALIERES Joindre justificatif d'hébergement original

	Nombre (payants)	Nombre (gratuits)	Taux	reservé gestion (DAGL)
Tournée Antilles/Guyane				
Repas			17,50	
Nuitée			70,00	
Tournée Métropole				
Repas			17,50	
Nuitée			110 / 90	

TOTAL GENERAL

Date et signature de l'agent	Vérfifié et reconnu exact par le Supérieur hiérarchique	Visa gestionnaire DAGL	Visa Ordonnateur